

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



3. REGLEMENT – 3.4. Plan de zonage – Zones d'activités

POS initial approuvé le 15 juillet 1983

PLU arrêté le  
Le Maire

PLU approuvé le  
Le Maire

ECHELLE : 1/1000<sup>ème</sup>

**Alpicité**  
Nicolas BREULLOT  
Urbanisme & Projets

SARL Alpicité - 14 rue Caffa - 05200 EMBRUN  
Tel : 04.92.46.81.80 / Mob : 06.88.26.82.09  
Mail : nicolas.breullot@gmail.com

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Nom	Destinataire	Objet	Surface
ER1	Commune	Création d'un accès routier	241 m <sup>2</sup>
ER2	Commune	Création d'un parking	2 789 m <sup>2</sup>
ER3	Commune	Aménagement d'un espace public	855 m <sup>2</sup>
ER4	Commune	Aménagement d'un espace public et de voies	5 867 m <sup>2</sup>
ER5	Commune	Amélioration du carrefour	548 m <sup>2</sup>
ER6	Commune	Amélioration des accès (aménagement de voies)	202 m <sup>2</sup>
ER7	Commune	Amélioration des accès (aménagement de voie)	42 m <sup>2</sup>
ER8	Commune	Amélioration des accès (aménagement de voie)	40 m <sup>2</sup>
ER9	Commune	Création d'un accès routier	1 643 m <sup>2</sup>
ER10	Commune	Construction d'un équipement public (salle polyvalente, école ou autre)	3 377 m <sup>2</sup>
ER11	Commune	Création de voie	629 m <sup>2</sup>
ER12	Commune	Création d'un parking (régularisation)	172 m <sup>2</sup>
ER13	Commune	Amélioration de l'accès au réservoir AEP	1 267 m <sup>2</sup>
ER14	Commune	Aménagement d'un carrefour	765 m <sup>2</sup>
ER15	Commune	Elargissement de voie	185 m <sup>2</sup>
ER16	Commune	Amélioration de l'accès (aménagement de voie)	1 313 m <sup>2</sup>
ER17	Commune	Aménagement d'un espace public et de stationnement	1 586 m <sup>2</sup>
ER18	Commune	Aménagement d'un espace public et de stationnement	907 m <sup>2</sup>
ER19	Commune	Création d'une voie de desserte pour le hameau et le réservoir	1 468 m <sup>2</sup>
ER20	Commune	Création d'une voie de desserte	540 m <sup>2</sup>
ER21	Commune	Création d'un cimetière et de son stationnement	608 m <sup>2</sup>

LEGENDE

- 2AU : Zone d'urbanisation future soumise à modification du PLU
- A : Zone agricole stricte
- Ac : Zone agricole où les constructions à usage agricole sont autorisées
- N : Zone naturelle protégée
- Nc : Zone de campings
- Nh : Zone d'habitations isolées
- Np : Zone de protection des captages
- UA / UAh : zone à forte densité dans les centres anciens
- UB / UBh : Zone à densité modérée
- UF : Zone de protection du fort
- UX / UXa / UXb / UXc : Zone d'activités

- Périmètre de réciprocité avec les exploitations agricoles (50m)
- ER : Emplacement réservé
- Espace boisé classé

"Attention le PPR de Château-Ville-Vieille est approuvé et peut limiter la constructibilité de certaines zones, voir le dossier en annexe"

